



**TRARA**  
TABLE DE RÉFLEXION ET D' ACTIONS  
DE RETRAITÉS ET D'AÎNÉS  
MRC de La Rivière-du-Nord

COMITÉ DE PRÉVENTION DES ABUS  
ENVERS LES AÎNÉS  
MRC Rivière-du-Nord et nord de Mirabel



---

## COMMUNIQUÉ DE PRESSE

---

POUR DIFFUSION IMMÉDIATE

### Les partenaires s'unissent pour contrer la maltraitance envers les aînés

#### **SIGNATURE D'UNE ENTENTE DE COLLABORATION**

Saint-Jérôme – le 7 juin 2016. Les membres du *Comité de prévention de la maltraitance envers les aînés de la MRC Rivière-du-Nord et du nord de Mirabel* sont fiers d'annoncer la conclusion d'une entente de collaboration visant à contrer la maltraitance envers les aînés.

Comme la dynamique de la maltraitance est souvent complexe et subtile, la mise en place d'une entente de collaboration multisectorielle s'est avérée d'une importance capitale. Ainsi, les organisations signataires témoignent aujourd'hui de leur volonté à établir des actions concertées afin d'apporter un soutien adéquat aux personnes à risque ou victimes d'abus. Essentiellement, l'entente vise à soutenir les intervenants afin qu'ils soient davantage habilités à offrir des services et un accompagnement adaptés, et assurer une meilleure collaboration entre les organismes, ceci afin d'améliorer le repérage, l'accessibilité et la continuité des services, quelle que soit la porte d'entrée de la demande.

Les signataires de l'entente sont le CAVAC des Laurentides, le Centre d'action bénévole de Saint-Jérôme - Programme PAIR, le Centre d'assistance et d'accompagnement aux plaintes (CAAP) des Laurentides, le CLSC de Saint-Jérôme du Centre intégré de santé et de services sociaux (CISSS) des Laurentides, Dames de compagnie et cie, le Réseau FADOQ – région des Laurentides, la Résidence La Bellefeuille, le Service de police de la Ville de Saint-Jérôme, la Société Alzheimer des Laurentides, le projet Vigil'ange de la TRARA et la Table de concertation communautaire Mirabelloise.

Les mandats du comité sont multiples :

- Assurer la circulation d'information;
- Mettre en commun les outils et les expertises;
- Faire des études de cas soumis par les organismes membres du comité selon les règles de confidentialité;
- Établir des stratégies conjointes d'intervention en se référant à une trajectoire d'accompagnement commune;
- Initier des activités de sensibilisation ou de formation pour la population, les intervenants et les bénévoles du milieu;
- Diffuser des informations sur les ressources d'aide;
- Assurer les représentations nécessaires afin de venir en aide aux personnes victimes de maltraitance;
- Assurer la mise à jour de l'entente de collaboration, faire un suivi de son implantation auprès de chaque organisme membre;
- Voir à la représentation au Comité régional de prévention de la maltraitance envers les aînés des Laurentides.

L'entente vient également préciser les rôles et responsabilités assurés respectivement par les différents partenaires appelés à intervenir auprès des personnes aînées victimes de maltraitance.

En tout temps, les membres du comité affirment haut et fort leur volonté d'agir selon la volonté de la personne aînée, dans le respect de ses droits et de sa dignité, en impliquant les membres de leur entourage.

Les partenaires ont choisi de communiquer la nouvelle à l'aube de la tenue de la Journée mondiale de lutte contre la maltraitance envers les personnes âgées qui est soulignée le 15 juin chaque année. C'est toujours une occasion renouvelée de faire davantage de sensibilisation. Pour souligner l'événement, le Secrétariat aux Aînés a mis sur pied la campagne nationale du ruban mauve. Des milliers de ces rubans seront distribués auprès des personnes âgées et aussi auprès de différents acteurs qui ont à cœur cette lutte à la maltraitance, et ce, dans toutes les régions du Québec.

### **Les ressources existantes**

Pour les citoyens, depuis octobre 2010, la ligne téléphonique d'écoute et de référence «Aide Abus Aînés» offre un service anonyme et confidentiel, sans frais, accessible partout au Québec, tous les jours de la semaine, de 8 h à 20 h. Aussi, plus spécifiquement pour les résidents de la MRC Rivière-du-Nord, on peut appeler le service Vigil'Ange au 450 275-5131, sur les heures de bureau, pour être dirigé aux bonnes ressources.

### **Qu'est-ce que la maltraitance et ses impacts?**

Selon la définition retenue par l'Organisation mondiale de la santé, «il y a maltraitance quand un geste singulier ou répétitif ou une absence d'action appropriée se produit dans une relation où il devrait y avoir de la confiance, et que cela cause du tort ou de la détresse chez une personne âgée».

La maltraitance peut prendre différentes formes : physique, psychologique, sexuelle, matérielle ou financière, violation des droits de la personne, institutionnelle ou d'âgeisme. Ce sont différents comportements ou attitudes qui caractérisent les différents types de maltraitance. Elle peut se produire dans des contextes variés. Elle touche des personnes tant dans les milieux privilégiés que dans les communautés défavorisées. Les femmes autant que les hommes sont touchés par la maltraitance.

Parce que c'est un sujet tabou, les personnes âgées en situation de maltraitance sont réticentes à révéler leur situation notamment parce que leur agresseur est souvent un de leurs proches. C'est un phénomène qui risque d'augmenter et les conséquences de la maltraitance sont graves sur le plan de la santé et de l'autonomie des personnes âgées. La maltraitance a des effets sur la qualité de vie des personnes âgées. Celles qui en sont «victimes» peuvent se replier sur elles-mêmes, ressentir de la peur, de l'insécurité, de l'anxiété, de la confusion et même souffrir de dépression. Dans certains cas, la maltraitance peut mener les «victimes» au suicide.

### **À propos du Comité**

Le Comité de prévention de la maltraitance envers les aînés de la MRC Rivière-du-Nord et du nord de Mirabel a été mis en place dès juin 2010 à l'initiative de la Table de réflexion et d'action de retraités et d'aînés (TRARA) de la MRC Rivière-du-Nord et du CLSC de Saint-Jérôme. Il regroupe des organismes en provenance de divers secteurs (communautaire, municipal, public et privé).